Image not found or type unknown

Refus de CMU déguisé: mise à l'huissier pour une dette imaginaire

Par **gallinette**, le **06/09/2010** à **17:18**

Bonjour,

Je souhaiterai votre avis sur ma situation.

Au mois de mars, je suis allée aux urgences pour une consultation.
J'ai fourni ma carte vitale et mon attestation de CMU avant d'être examinée.
Aujourd'hui, je reçois une sommation de payer ma consultation ainsi que des frais d'huissier.
C'est la deuxième fois que ça m'arrive alors que je ne suis allée que deux fois aux urgences dans ma vie.
J'ai pris contact avec le service qui traite mon dossier dans la clinique en question et on m'a répondu qu'ils avaient contacté ma caisse (et déjà ils ne me donnent pas le nom de la bonne caisse) et que je n'étais pas couverte pour cette période...
Sauf que j'ai l'attestation de CMU correspondant à cette période.
Bref, la personne n'a rien voulu savoir et m'indique de traiter directement avec l'huissier puisqu'ils ne peuvent soit disant pas réouvrir le dossier.
Ce que j'ai fait. Résultat on m'explique que je dois commencer à payer pour stopper les frais.
Sachant que mon budget est plus que limité (sinon je n'aurais pas droit à la CMU) et que je suis au RSA, l'huissier a accepté d'échelonner mon paiement pour que je puisse régler une dette que je n'avais pas !!!
J'ai effectué mon premier règlement aujourd'hui.
Que puis-je faire?
Maitre XXX m'a dit que je ne pourrais faire un recours que lorsque j'aurais tout payé, mais à la base je ne devais rien !

J'appelle ça un refus de CMU déguisé !
J'aurais pu comprendre qu'ils aient égaré le documents mais c'est la deuxième fois sur deux.
Le calcul est vite fait : Dans 100% des cas où j'ai fourni mes attestations CMU à cette clinique, ils n'en ont pas tenu compte.

La première fois, j'ai réussi à stopper l'affaire avant que ça ne s'envenime mais là, je suis perdue.
J'ai la preuve que j'étais couverte, et tout le monde fait comme si je ne l'étais pas.
Comment dois-je m'y prendre pour me faire entendre ? Puis-je m'adresser à quelqu'un en particulier ?
Et pour la suite, puis-je attaquer cette clinique pour refus de CMU ou autre chose du même genre puisque leur gestion ressemble plus à une escroquerie qu'à autre chose?

Merci d'avance pour vos réponses que j'attends avec impatience.

Gallinette

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés